Image not found or type unknown

Questions sur les temps de pause

Par **loutrinae**, le **05/03/2012** à **00:13**

Bonjour,

Je fais appel à vous pour des conseils sur le sujet du temps de pause et d'arret au travail.

Voici ma situation :

Je travail dans un commerce privé. C'est une petite boite de quatre salariés. Nos horaires de travail sont 10h30 à 19h30 avec 1h de temps de pause pour manger. Lors de notre dernière réunion d'équipe, il nous a été imposé de ne plus pouvoir aller aux toilettes que deux fois par jour et que notre temps de midi serait réduit à 45 minutes si nous fumions trop dans la journée.

Ceci est il légal?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **06/03/2012** à **10:41**

Bonjour,
Il n'y a aucune disposition légale permettant de limiter le nombre de fois ou un(e) salarié(e) peut aller aux toilettes...

Par **janus2fr**, le **06/03/2012** à **11:18**

[citation]si nous fumions trop dans la journée[/citation]
En revanche, l'employeur n'est pas non plus obligé de vous accorder des pauses cigarette...

Par **loutrinae**, le **06/03/2012** à **23:21**

Compris!

Merci pour vos réponses, comme ce ne sont que de petites questions, je vous remercie d'autant plus d'avoir pris le temps de me répondre!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés